



Le premier semestre 2019 aura été marqué par un point d'inflexion important pour notre Fédération. En élaborant conjointement un protocole d'accord visant l'adhésion de la Fédération des Scop du BTP à la Fédération française du bâtiment (FFB), nous permettons à notre organisation de maintenir son influence au sein de la branche « bâtiment », malgré la perte en 2018 de sa représentativité légale.

édito

De notre côté, le protocole a été adopté par la convention nationale du 10 avril et par le conseil d'administration du 14 mai, à l'unanimité dans les deux cas. Du côté de la FFB, il a été adopté par le conseil d'administration du 14 juin dernier dans les mêmes conditions. Ce rapprochement a été rendu possible avant tout grâce aux excellentes relations que notre Fédération entretient depuis près de 70 ans avec la FFB. La qualité de nos entreprises, leurs savoir-faire, l'implication de nos salariés et le professionnalisme des dirigeants ont permis de nouer des relations basées sur le respect et la reconnaissance de la performance économique. Dans l'année particulière qui vient de s'écouler, la FFB a su faire preuve de beaucoup d'attention et de bienveillance. Cette attitude était d'autant plus bienvenue que les pouvoirs publics ont opposé une fin de non-recevoir à notre démarche visant à introduire une représentativité catégorielle pour les Scop.

Maintenir notre influence

Tout en restant indépendante juridiquement, avec ses propres cotisations et sa propre caisse de congés payés, notre Fédération pourra, grâce à cette adhésion, intégrer un ensemble beaucoup plus important disposant d'un poids politique puissant et donnant accès à un panel plus large de services. Néanmoins, nos spécificités, qu'elles soient liées au statut coopératif ou bien à des sujets d'attention particuliers pour nos adhérents (prévention/sécurité au travers de la convention OPPBTP, RSE et mise en place de notre label sectoriel...), pourront toujours s'exprimer librement.

L'occasion nous est ainsi donnée de maintenir notre influence au sein des branches du bâtiment et de promouvoir la solution originale que représente la transmission en Scop, notamment auprès des entrepreneurs en fin d'activité.

La Fédération des Scop du BTP est la seule à représenter des entreprises intervenant dans le bâtiment et/ou les travaux publics ; il est donc important de rappeler que ce protocole ne concerne que les Scop exerçant dans le champ du bâtiment et que nos relations avec les organisations professionnelles de la branche des travaux publics n'en sont aucunement modifiées. Et nous mettrons toute notre énergie à essayer de les consolider et de les approfondir.





sommaire

Pages 3-4



Interview

Luc Jardon
Directeur général des Charpentiers de Paris

**Notre-Dame: « Ne pas imposer
une vision qui dénaturerait celle
des bâtisseurs initiaux »**

Page 7



Juridique

**L'accès des PME
à la commande publique**

François Danel
Secrétaire général adjoint
Direction des Affaires juridiques et techniques

Page 8



Transmission

**Menuiserie Gerö:
Une double transmission réussie!**

l'interview



Notre-Dame: « Ne pas imposer une vision q



Directeur général et commercial des Charpentiers de Paris, Luc Jardon évoque l'expertise de l'entreprise dans le domaine de la restauration des bâtiments historiques et des ouvrages d'art. Il livre sa vision de la reconstruction de Notre-Dame et la place que les Scop pourraient y prendre...

Quelle est la part de l'activité de restauration de bâtiments historiques au sein des Charpentiers de Paris ?

L. J. – Notre activité se déploie autour de la charpente bois et métallique, de la menuiserie et de l'agencement. Au sein de celle-ci, la part consacrée à la restauration de bâtiments historiques représente en volume environ 20 à 25%. Depuis la création de la Scop en 1893, il y a toujours eu une partie du chiffre d'affaires dévolue au secteur de la restauration, cela fait partie de l'ADN de l'entreprise, en quelque sorte. C'est à la fois un motif de fierté et un domaine dans lequel nous avons développé de solides savoir-faire. Très récemment, nous sommes intervenus pour restaurer les charpentes du château de Fontainebleau, par exemple.

Comment êtes-vous organisés en interne pour traiter ces chantiers ?

L. J. – L'un des atouts de notre Scop, notamment du fait de sa longévité, est d'avoir conservé des savoir-faire ancestraux que se transmettent les compagnons. C'est la raison pour laquelle nous avons en permanence, sur ces chantiers « restauration », trois ou quatre apprentis afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience. Actuellement, sur les 20 équipes de pose dont nous disposons, la moitié est en capacité d'intervenir sur ces chantiers. C'est une polyvalence que nous avons toujours souhaité développer. Elle s'acquiert tout au long d'un parcours de compétences avec des associés titulaires d'un CAP qui sont devenus compagnons, mais aussi avec des ingénieurs qui ont engrangé de l'expérience au sein de l'entreprise.

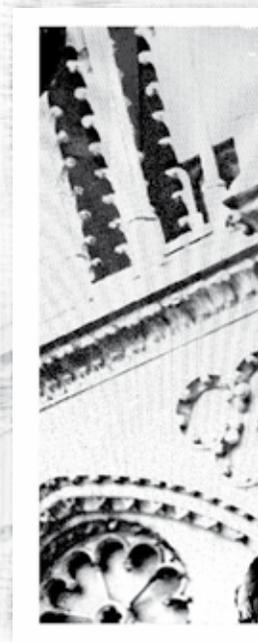
Cette expérience est décisive pour assurer l'encadrement de ces travaux et la gestion des chantiers en lien avec les architectes des bâtiments historiques ou du patrimoine.

Vous œuvrez, de surcroît, dans un univers normatif en constante évolution, ce qui doit vous obliger à être dans une démarche d'adaptation permanente...

L. J. – Oui, l'adaptation permanente est une nécessité vitale. Ainsi, au fil du temps, sont apparus les bureaux de contrôle et les Eurocodes¹, de telle sorte que la concordance entre les « règles de l'art » et les normes actuelles est parfois difficile à mettre en œuvre. Réglementairement, nous sommes confrontés à ces évolutions et nous n'avons pas eu d'autre choix que de nous y adapter.

S'agissant de Notre-Dame, quelle analyse faites-vous de l'incendie de la charpente ?

L. J. – C'est un événement qui nous a évidemment marqués et choqués au sein de l'entreprise, et nous avons beaucoup d'interrogations. Pour qu'un feu ait une telle puissance à 18 heures, c'est qu'il avait démarré bien des heures avant. Comme vous le savez, sur ce type de chantier, les « points chauds » doivent être achevés en début d'après-midi, puis s'ensuivent plusieurs visites de contrôle. Manifestement, rien d'anormal n'avait été détecté, ce qui suscite de multiples questions : s'agit-il d'un manquement dans l'encadrement du chantier ? d'un non-respect de normes de sécurité ? d'un problème technologique lié aux capteurs ? ou encore d'un





Photos : © Charpentiers de Paris

Qui dénaturerait celle des bâtisseurs initiaux?»

enchaînement fatal relevant de défaillances à la fois humaines et technologiques ? Vu de l'extérieur, c'est assez incompréhensible.

Pensez-vous que le bâtiment puisse être reconstruit à l'identique ?

L. J. – C'est difficilement envisageable. À l'époque, pour la charpente, on avait utilisé du bois fendu et flotté qui avait séché au fil du temps. Aujourd'hui, la matière première existe, mais elle est sur pied et en pleine sève ! Laisser sécher le bois prendrait déjà un temps important incompatible avec l'objectif de reconstruire en 5 ans, tel que l'a assigné le président de la République, et qui me paraît également difficilement envisageable. Enfin, pour ce qui est de la reconstruction à l'identique, je rappellerai que Viollet-le-Duc, tout à son désir de préserver l'authenticité de la basilique de Vézelay lors de sa

restauration, s'était lui-même affranchi d'un certain nombre de règles au profit de choix économiques². En conclusion, nous avons en France les compétences techniques pour restaurer cette charpente en reprenant les préceptes structurels du gothique. Ce qui importe, c'est de ne pas imposer une vision de la reconstruction qui dénaturerait celle des bâtisseurs initiaux ; elle doit être inspirée à la fois par le Moyen Âge et par le XXI^e siècle, une vision qui soit à la fois celle « des morts et des vivants », comme l'aurait dit Viollet-le-Duc.

Pensez-vous que les PME ou des Scop comme la vôtre trouveront leur place dans le processus des appels d'offres ?

L. J. – En raison des enjeux liés à cette reconstruction et de la pression sur les délais, je pense que tout va se jouer autour d'un couple « architecte et groupement d'entreprises générales ». S'il y a un

espace pour les Scop ou les PME, il sera en sous-traitance, donc dans une situation inconfortable, mais tout n'est pas encore joué.

¹ En 1990, le Comité européen de normalisation (CEN) a entrepris la rédaction de normes européennes de conception et de dimensionnement des structures de bâtiment et de génie civil, dans le but de leur donner un statut de normes européennes (les Eurocodes) pour permettre un libre accès des entreprises de travaux ou des bureaux d'études techniques aux marchés des autres États membres.

² Ainsi il a privilégié une couverture en zinc, plus économique que le plomb et le cuivre. Entreprise en 1840, la restauration de l'abbatiale de Vézelay (édifiée au XII^e siècle et élevée au rang de basilique en 1920) a nécessité 19 ans de travaux.

EN SAVOIR PLUS

Charpentiers de Paris – quelques réalisations en restauration de monuments ou d'ouvrages d'art (menuiserie ou charpente) sur la période 2013-2018 :

Pavillon des Arts (Châtenay-Malabry) ; moulin des Gibets (Nanterre) ; Pagode du bois de Vincennes ; hôtel Gouffier de Thoix (Paris) ; château d'Asnières ; familistère Godin (Guise) ; église Saint-Pierre (Plaisir) ; Folies Bergère ; ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture ; Monnaie de Paris (porte cochère) ; ambassade de Chine ; BNF, quadrilatère Richelieu (Paris) ; centre Georges-Pompidou ; fondation Giacometti (Paris) ; Sénat, palais du Luxembourg ; château du Vivier (Aubergenville).



Ouvrage de référence :
Les Charpentiers de Paris, une épopée humaine, Le Tiers Livre, 2013.

Ce livre richement illustré raconte l'histoire de cette Scop emblématique créée par 26 charpentiers, tous

compagnons du Devoir, le 19 avril 1893. Une plongée historique passionnante au cœur de cette entreprise dont la philosophie coopérative est vécue comme « un art de transmettre son capital d'expériences et de convictions entre les exigences impitoyables de la réalité et les utopies du possible ». Pour toute information concernant le livre, contacter la Scop au 01 46 73 92 50.



**Comment
protéger
une trémie
d'escalier ?**

PréventionBTP



En direct

Une réponse immédiate à vos questions sécurité
et prévention grâce à nos experts OPPBTP



preventionbtpdirect.fr



PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

Notre-Dame de Paris, et maintenant ?

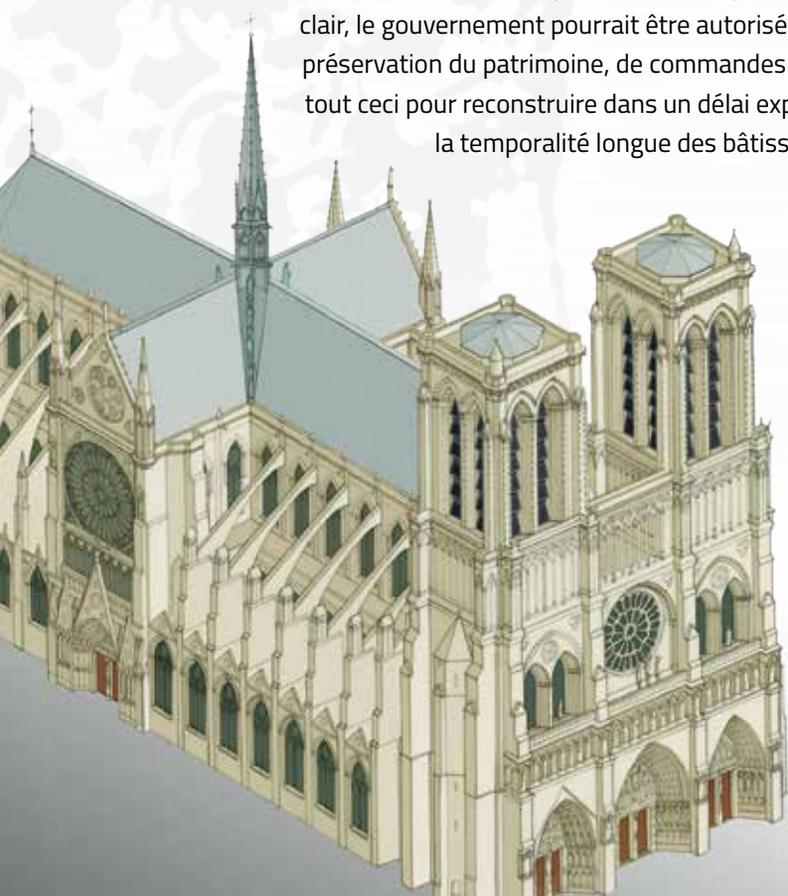
En raison de l'incendie de Notre-Dame, qui suscita une émotion partagée par « celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas »¹, le Conseil des ministres (le 17 avril) adopta rapidement trois décisions qui balisent le cadre de la reconstruction : la nomination d'un « Monsieur reconstruction », en l'occurrence Jean-Louis Georgelin, ancien chef d'état-major des armées, pour « veiller à l'avancement des procédures et travaux qui seront engagés » ; le lancement d'un concours international d'architectes ; le dépôt d'un projet de loi régissant la collecte de dons et exemptant ou adaptant les procédures d'appels d'offres et celles relatives à la protection du patrimoine.

Ce sont ces dispositions, dérogeant au droit existant, qui suscitent des interrogations. D'une part, les gardiens du patrimoine historique s'inquiètent d'un possible affranchissement de ces règles protectrices. D'autre part, plusieurs juristes s'interrogent sur le bien-fondé de mesures qui permettraient au gouvernement de s'exonérer de la réglementation actuelle résultant notamment du Code du patrimoine, très pointilleux sur le sujet.

Les articles 8 et 9 inquiètent particulièrement les experts. Le premier prévoit la création d'un nouvel établissement public chargé de piloter les travaux, ce qui risque d'être coûteux, voire inutile, alors qu'un partenariat contractuel entre le Centre des monuments nationaux, la ville de Paris et le diocèse aurait sans doute été plus simple à mettre en œuvre. Le second, qui permet au gouvernement d'exonérer les travaux à venir des contraintes légales et d'y déroger par ordonnances, suscite de vives inquiétudes. En clair, le gouvernement pourrait être autorisé à écarter les règles en matière d'urbanisme, de préservation du patrimoine, de commandes publiques, d'environnement, de domanialité, et tout ceci pour reconstruire dans un délai express de 5 ans, ce qui est contraire à l'esprit et à la temporalité longue des bâtisseurs de cathédrales !

En outre, le fondement juridique de cette loi d'exception est fragile, car possiblement contraire aux règles européennes, même si ces dernières prévoient des « cas d'urgence objective » autorisant à s'affranchir de la sacro-sainte règle de la mise en concurrence (comme les travaux de la pose de la bache). Mais la décision de reconstruire en 5 ans crée-t-elle une situation d'urgence au sens du droit européen ? **Toujours est-il que pour en savoir plus sur les règles d'appels d'offres (dérogatoires ?) relatives à ce chantier hors norme, il faudra encore attendre...**

¹ Extrait de *La Rose et le Réséda*, poème de Louis Aragon, qui appelait à l'unité de la Résistance au-delà des engagements politiques et spirituels.



L'accès des PME à la commande publique, un enjeu toujours actuel

Une proposition de loi sénatoriale récente vise à permettre aux PME d'avoir un meilleur accès à la commande publique. Une initiative qui révèle que cet objectif reste de pleine actualité en dépit des obstacles qui peuvent expliquer la stagnation de la part qu'elles détiennent.

Les PME-TPE peuvent être rebutées par la complexité des procédures et par la lourdeur des dossiers de candidature, mais la dématérialisation largement engagée de la commande publique devrait améliorer sensiblement la situation.

Les délais de paiement ont par ailleurs longtemps constitué un repoussoir pour les petites entreprises, dont la trésorerie est souvent moins solide – et le soutien bancaire moins bienveillant – que celle de structures plus importantes. Convenons cependant qu'ils se sont sensiblement améliorés ces dernières années, et que le risque d'impayé n'existe pas avec un client public.

Mais le premier moyen d'ouvrir la commande publique aux PME-TPE reste donc, en particulier dans le BTP, le mode d'attribution des travaux. Il serait d'ailleurs préférable de parler d'accès direct : quel que soit, en effet, le mode de dévolution des marchés – allotissement, conception-construction ou marché global –, la part effectivement réalisée par des TPE/PME ne varie pas sensiblement.

Dans le premier cas elles interviennent « en direct », et dans le second comme sous-traitantes, ce qui n'est pas sans incidence sur leurs marges, mais aussi plus globalement sur l'exercice de leur activité et sur leurs conditions de travail.

L'allotissement, que la Fédération défend avec énergie chaque fois que cela s'avère nécessaire, est censé constituer le droit commun de la commande publique, comme le rappelle l'article L2113-10 du nouveau Code. Force est de reconnaître que les exceptions à cette règle se sont multipliées au fil du temps : marchés de partenariat, marchés de conception-construction autorisés sans aucune limite pour les organismes HLM depuis la loi ELAN, marchés globaux sectoriels ou de performance, dont le Conseil d'État vient de confirmer qu'ils échappaient à l'obligation d'allotir.

Rappelons que le Conseil constitutionnel, s'il avait admis certaines dérogations au droit commun de la commande publique – dont l'allotissement constitue un élément essentiel –, avait considéré que « leur généralisation serait susceptible de priver de garanties légales les exigences constitutionnelles inhérentes à l'égalité devant la commande publique ».

On peut d'ailleurs considérer que ces dérogations permanentes sont contraires à l'article 46-1 de la directive européenne 2014-24, qui impose que la décision de ne pas subdiviser le marché en lots soit justifiée.

Mais au-delà de ces questions de droit, il faut rappeler que l'allotissement est également un gage de bonne utilisation des deniers publics, en ce qu'il favorise la plus large concurrence. On comprendra aisément que plus la masse d'un marché augmente, plus le nombre de candidats à même de l'exécuter diminue...

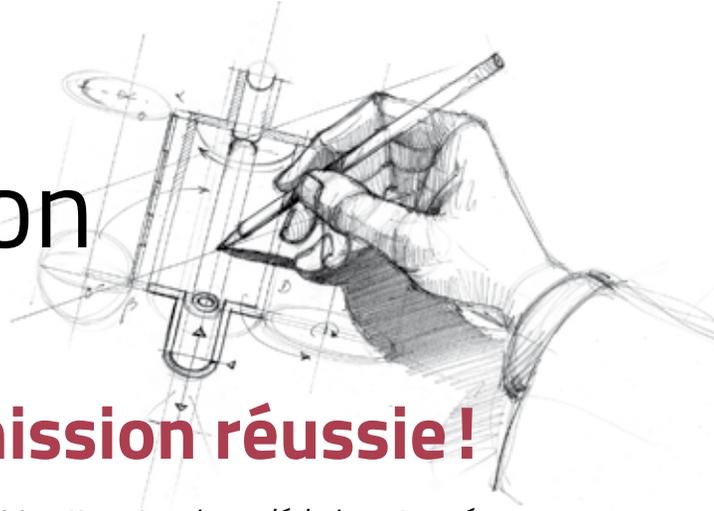
La proposition

de loi sénatoriale évoquée plus haut l'a bien intégré, puisqu'elle souhaite faire inscrire le renforcement de la concurrence comme motivation première de l'allotissement. Compte tenu des règles organisant les débats parlementaires, ses chances d'aboutir sont ténues, mais cette initiative montre que le combat pour la défense et la promotion de l'allotissement reste d'actualité. ■

François Danel
Secrétaire général adjoint
Direction des Affaires juridiques et techniques

T ransmission

Menuiserie Gerö : Une double transmission réussie !



Entreprise artisanale transformée en Scop en 2011, cette entreprise ardéchoise a trouvé un second souffle avec l'arrivée de son nouveau gérant, recruté en externe au printemps dernier...

Pour Hervé Lafarge, secrétaire général de la Fédération Rhône-Alpes des Scop du BTP, « Gerö constitue l'exemple emblématique d'une transmission réussie ». Implantée à Aubenas (Ardèche), la menuiserie Gerö (du nom de son fondateur hongrois !) a d'abord été rachetée par Jean-François Hézard en 1997. Anticipant son départ à la retraite, ce dernier a alors fait le choix de transmettre la boîte à ses salariés en 2011 en la transformant en Scop. 7 ans plus tard, nouvelle transmission avec le recrutement d'un gérant à l'extérieur, car en interne l'équipe, qui a essuyé une tempête financière (avec une perte de 170 000 € en 2017), était essoufflée. Nicolas Stijepovic est recruté en avril 2018 et élu gérant en juillet. Titulaire d'une maîtrise de gestion, et après avoir alterné des missions de contrôleur de gestion, de responsable financier, et de direction générale

d'une entreprise de construction bois pendant 10 ans avant de s'orienter vers le conseil, N. Stijepovic souhaitait de nouveau réorienter sa carrière. L'annonce de Gerö lui en a donné l'occasion : « *Le fait que l'entreprise soit en Scop a été l'élément déterminant, explique-t-il. Les valeurs de partage et d'ouverture vers une économie basée sur l'humain correspondaient à mes attentes.* »

Si l'entreprise dispose d'un bel outil de travail, avec des machines performantes, il va en revanche découvrir une équipe amortie, des compagnons inhibés et une activité minée par un turn-over important... Sitôt en fonction, il va s'employer à redonner confiance à chacun en créant les conditions du dialogue, en réorganisant les ateliers, en instillant l'idée que « *toutes les strates de l'entreprise doivent devenir interactives* ». Bref, pour retisser du collectif,

chacun doit de nouveau se sentir acteur et force de propositions.

L'apport de la dynamique du réseau

L'amour n'existe pas, prétendent certains, il n'existe que des preuves d'amour... Pour la confiance, c'est pareil ! Une fois ces preuves apportées, N. Stijepovic a pu constater que « *l'implication et l'investissement des associés recèlent une véritable émulation et sont contagieux* ». C'est si vrai que deux salariés ont récemment fait part de leur souhait de s'associer. Et que l'entreprise a renoué avec les bénéficiaires de l'année dernière, dans un contexte évolutif où il observe « *un réel intérêt des clients pour le statut Scop* ». Une équipe ressoudée, un leader qui se définit comme un « *chef d'orchestre plus que comme un meneur d'hommes* » et un réseau Scop qu'il définit comme un « *partenaire* » constituent les ingrédients de la réussite de cette transition. « *L'Union régionale et la Fédération*



du BTP nous apportent des conseils précieux et fondamentaux. La Fédé nous épaula sur la mise en œuvre de notre stratégie, qui passera par la croissance externe pour répondre à des appels d'offres plus importants. » Pour l'heure, Gerö se concentre sur la mise au point d'une convention avec l'OPPBT afin d'inscrire la prévention au cœur de l'organisation de l'entreprise... Avec une équipe « *focus sur les enjeux écologiques* », N. Stijepovic s'applique désormais à regarder l'avenir en face. ■

Menuiserie Gerö (Ardèche)
Transformation en Scop : 2011
Salariés/associés : 20/9 (et 3 associés extérieurs)
CA (2018) : 2 M€
Secteur d'activité : menuiserie bois, alu et agencement



LES INFORMATIONS PARTENAIRES



★ Le 19/04/2019 – Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris : le CCCA-BTP mobilisé

Le CCCA-BTP s'associe à l'opération « Chantiers de France » et propose une « AFEST Notre-Dame » : une action de formation en situation de travail pour les apprentis.



★ Le 10/04/2019 – À la suite de l'agrément du 29 mars, Constructyts est devenu au 1^{er} avril 2019 l'opérateur de compétences de la construction

Adoptée le 5 septembre 2018, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié en profondeur le paysage

de la formation professionnelle. Parmi les principaux changements : la transformation du rôle et des missions des acteurs. Ainsi, au 1^{er} avril 2019, les 20 OPCA ont laissé place à 11 opérateurs de compétences.



★ Le 01/05/2019 – L'OPPBTP et la Cnam prolongent leur action en faveur de la prévention des chutes de hauteur

Pour poursuivre et amplifier leur action conjointe en faveur de la prévention des chutes de hauteur, l'OPPBTP et la Cnam (Assurance maladie – Risques professionnels) renouvellent leur convention de partenariat. Établi dans le cadre de l'action 1.14 du plan « Santé au travail » de l'État, du programme 2 du plan « Horizon 2020 » de l'OPPBTP et de la

convention d'objectifs et de gestion (COG) de l'Assurance maladie – Risques professionnels, ce partenariat demeure plus que jamais nécessaire pour accompagner les entreprises du BTP et les maîtres d'ouvrage, et pour les aider à identifier et maîtriser le risque de chute de hauteur.

★ Le 01/05/2019 – Avec Minute Prévention, l'OPPBTP propose des supports d'animation pour les « quarts d'heure sécurité » sur les chantiers

Sur sa chaîne YouTube, l'OPPBTP met à disposition *Minute Prévention*, une série de courtes vidéos de 2 à 3 minutes qui permettent d'animer ces moments d'échange entre encadrants et opérateurs et de sensibiliser chacun à des problématiques du quotidien. Chaque mois, une nouvelle vidéo viendra compléter la chaîne YouTube.



★ Le 15/05/2019 – L'épargne individuelle en 3 minutes

Après celle traitant de l'épargne salariale, PRO BTP a réalisé une nouvelle vidéo à destination de ses adhérents, mettant en avant les avantages de son offre d'épargne individuelle.



★ Le 18/04/2019 – La fondation Excellence SMA lance son cinquième concours des Trophées Excellence 2019

Œuvrant depuis 25 ans pour la qualité dans la construction et la sécurité sur les chantiers, la fondation Excellence SMA lance sa cinquième édition des Trophées Excellence, afin d'encourager l'ensemble des acteurs de la filière BTP et de promouvoir l'excellence professionnelle.

ÉCONOMIE

★ **Le 22/05/2019 – (2019-11) Index BT et TP en mai 2019 (valeurs de février 2019)**

Les valeurs du mois de février 2019 des index BT et TP et des index divers de coûts de la construction viennent de paraître.

FORMATION

★ **Le 03/05/2019 – (2019-03) Constructys propose deux nouveaux services numériques pour accompagner les entreprises du BTP sur les volets emploi et formation: « Espace compétences » et « Géo formation »**

Constructys l'avait annoncé à l'occasion de ses vœux au début de l'année 2019: l'OPCO a l'ambition de mettre à disposition des entreprises, dès 2019, une offre de services numérique et innovante. La mise en œuvre de cet objectif a d'ores et déjà débuté avec le lancement de deux nouveaux services accessibles sur Internet: « Espace compétences » et « Géo formation ».

MARCHÉS

★ **Le 25/03/2019 – (2019-04) Marchés publics: un nouveau Code**

Le 1^{er} avril 2019 est entré en vigueur le premier Code de la commande publique, qui traitera de l'ensemble – ou presque – des contrats de la commande publique: marchés et concessions sous toutes leurs formes.

PRÉVENTION

★ **Le 03/05/2019 – (2019-04) Prévention: conventions nationales d'objectifs 2019/2022**

La Fédération des Scop du BTP a signé à la fin du mois d'avril avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) les conventions nationales d'objectifs (CNO) Bâtiment, d'une part, et Travaux publics, d'autre part, pour la période 2019/2022.

★ **Le 22/05/2019 – (2019-05) Carto Amiante: nouveau rapport**

2 ans après la sortie d'un premier rapport présentant les résultats d'une campagne de mesurage d'empoussièrement menée en partenariat avec la CAPEB, la FFB, la FNTF et la Fédération des Scop du BTP, la DGT,

l'OPPBT, l'INRS et la Cnam dévoilent de nouveaux résultats encourageants dans un deuxième rapport.

RÉSEAU

★ **Le 02/05/2019 – (2019-03) Résultat de l'enquête de satisfaction**

En début d'année, la Fédération a lancé une grande enquête de satisfaction afin de connaître le point de vue de ses adhérents quant à l'offre et à la qualité des services qu'elle propose.

SCOP BTP

★ **Le 22/05/2019 – (2019-03) Relance – Enquête sur le BIM auprès des adhérents de la Fédération des Scop du BTP**

Nous souhaiterions faire état de la situation auprès de nos adhérents pour identifier leurs besoins et apporter notre contribution. Pour ce faire, nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre à une courte enquête.

SOCIAL

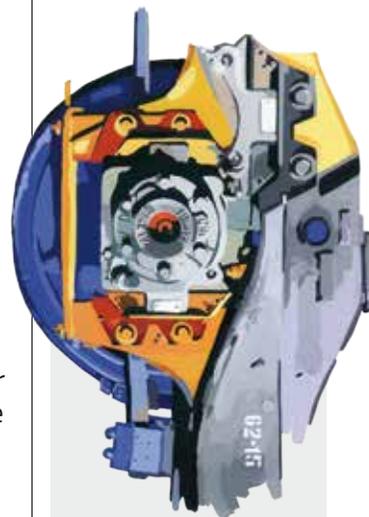
★ **Le 09/05/2019 – (2019-18) Élargissement du dispositif des emplois francs**

Prévu par la loi de finances pour 2018, le dispositif

d'expérimentation des emplois francs a été finalisé par un décret du 30 mars 2018 dont nous vous avons fait la présentation dans nos Infos Social 2018-12.

★ **Le 24/05/2019 – (2019-19) Convention collective applicable concernant les ouvriers du bâtiment – Note d'information aux salariés**

Nous vous avons informés, dans nos Infos Social 2019-14, de la suspension des nouvelles conventions collectives des ouvriers du bâtiment du 7 mars 2018 et du retour à l'application de la convention collective du 8 octobre 1990.

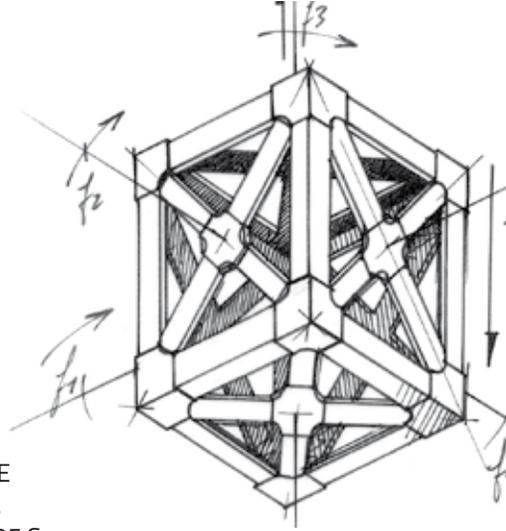


Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site www.scopbtp.org



Actualités

Vie du réseau



Label RSE SCOP BTP: Un nouveau partenariat entre AFNOR Certification et la Fédération des Scop du BTP

Charles-Henri Montaut, président de la Fédération des Scop du BTP, et Franck Lebeugle, directeur général d'AFNOR Certification, ont signé une nouvelle convention de partenariat pour développer le label Responsabilité sociale des entreprises pour les Scop du BTP.

Le label RSE SCOP BTP est le fruit d'un partenariat étroit engagé en 2012 entre la Fédération des Scop du BTP et AFNOR Certification et d'un travail collectif entre les coopératives et leurs parties prenantes. Il a été élaboré en liaison avec le Commissariat général au développement durable, qui a suivi de près sa construction et son évolution. Aujourd'hui, le label RSE SCOP BTP fait partie de l'expérimentation sur les labels sectoriels RSE

conduite par la plate-forme RSE (France Stratégie). À ce jour, près de 95 Scop du BTP ont ainsi été sensibilisées aux enjeux de la RSE, 32 se sont inscrites dans une démarche locale, 8 sont évaluées AFAQ 26000 et 6 ont reçu le label RSE SCOP BTP.

Cette nouvelle convention met l'accent sur le déploiement d'actions locales auprès des Scop du BTP adhérentes, avec l'objectif ambitieux d'engager

100 coopératives vers la RSE et de les conduire jusqu'au label. AFNOR Certification met à disposition de la Fédération ses ressources et son savoir-faire pour accompagner les coopératives dans cette démarche.



Le réseau de la Fédération des Scop du BTP s'étend

■ Fédération Ouest des Scop du BTP

Joanne Quéméner a intégré la Fédération Ouest des Scop du BTP en tant que chargée d'accompagnement et de développement.

Après un master en droit du travail suivi d'une double compétence en gestion des entreprises,

elle a principalement évolué au sein de services des ressources humaines de bailleurs sociaux rennais. Depuis la fin du mois de mars, elle est chargée de l'accompagnement des Scop du BTP de moins de 20 salariés (Bretagne, Loire-Atlantique) sur tous les aspects des ressources humaines (recrutement, formation, prévention, environnement BTP).

Xavier DUVAL
Secrétaire général Ouest Scop BTP

■ Fédération PACA et Corse des Scop du BTP

Chères coopératives, juriste de droit social durant 3 ans aux côtés de la directrice des Affaires sociales de la Fédération nationale, c'est avec joie que j'ai intégré le poste de secrétaire générale de la Fédération régionale PACA et Corse le 8 avril dernier. Sous la présidence de M. Jacques Di Stefano, je succède ainsi à Hervé Lafarge pour promouvoir les spécificités des Scop du BTP dans la région et suis votre interlocutrice

pour répondre à vos préoccupations, notamment en matière de formation, prévention et droit social. Je suis également présente pour faire les liens avec les différentes instances coopératives (Union régionale) et de la branche (Constructyts, OPPBTP, etc.). N'hésitez donc pas à me solliciter, vous pouvez compter sur moi pour mettre mon enthousiasme et mon énergie à votre service !

Léa Boulet
Secrétaire générale PACA et Corse Scop BTP





Diagnostic et accompagnement numérique en Île-de-France

Face aux enjeux du numérique qui impactent le secteur du BTP, la montée en compétences des professionnels de la construction doit se faire tant qualitativement que quantitativement.

Pour les entreprises, l'enjeu est de rester compétitif sur un marché tendu et concurrentiel, et la PME du BTP qui s'approprie ces outils peut ainsi se démarquer de ses concurrents. Mais cette innovation technologique ne va pas de soi et doit s'inscrire dans une nouvelle stratégie de ressources humaines.

C'est pourquoi Constructyts a souhaité développer une offre de service de diagnostic et d'accompagnement numérique destinée aux TPE/PME du BTP pour leur permettre :

- d'identifier leurs besoins en matière de compétences, de formation et d'outils numériques au regard de leur stratégie de marché ;

- de mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre aux besoins identifiés ;

- et ainsi d'acquérir un avantage compétitif.

Une opération expérimentale a ainsi été élaborée par l'APR Île-de-France en partenariat avec trois organisations professionnelles régionales du secteur : la FFB Île-de-France Est, la FFB Île-de-France (78, 91, 95), la Fédération Île-de-France des Scop du BTP. Pour la Scop **Agrip** (entreprise de cordistes – cinq salariés), qui a participé à cette expérimentation, l'objectif était d'utiliser la transition numérique pour mieux structurer et optimiser le fonctionnement de l'entreprise. L'accompagnement qui a suivi le diagnostic a débouché sur la mise en place d'outils numériques qui ont permis à la Scop d'accroître sa productivité et son chiffre d'affaires.

Lucie Fourcin

Secrétaire générale IDF et Centre Scop BTP

QUE PENSENT LES SCOP DU BTP DE LEUR FÉDÉRATION ?

En début d'année, la Fédération a lancé une grande enquête de satisfaction afin de connaître le point de vue de ses adhérents quant à l'offre et à la qualité des services qu'elle propose.

Une large majorité des Scop adhérentes a une image positive de la Fédération des Scop du BTP et est satisfaite par la qualité des services proposés.

Dans le détail, on peut remarquer :



SCOP ACCOMPAGNÉES ET SUIVIES PAR LA FÉDÉRATION

76,4 %

Parmi elles :

88,3 %

pensent que cet accompagnement est positif

63,1 %

sont satisfaites ou très satisfaites



SOUTIEN EN MATIÈRE JURIDIQUE ET TECHNIQUE

QUALITÉ

97,8 %
DE RÉPONSES POSITIVES

47,8 % très satisfaites
34,8 % satisfaites

RÉACTIVITÉ

95,8 %
DE RÉPONSES POSITIVES

48,9 % très satisfaites
40 % satisfaites



SCOP DE MOINS DE 11 SALARIÉS AYANT EU RECOURS AU SOUTIEN À LA FORMATION

83,3 % DE RÉPONSES POSITIVES

Parmi elles :

66,6 %

sont satisfaites ou très satisfaites



SERVICE D'APPUI EN DROIT SOCIAL

QUALITÉ

97 %
DE RÉPONSES POSITIVES

56,7 % très satisfaites
35,8 % satisfaites

RÉACTIVITÉ

95,6 %
DE RÉPONSES POSITIVES

58,2 % très satisfaites
29,9 % satisfaites



ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

77,8 % DE RÉPONSES POSITIVES

Notons également des points à améliorer :

- Accompagner davantage les Scop lors de leur création (**43,7 %** l'ont été)



- Renforcer la sensibilisation en amont en faveur de la transmission/reprise sous forme coopérative (**33,3 %** l'ont été)



INTENSIFIER L'ANIMATION DU RÉSEAU

- **67,6 %** sont favorables à la création de réseaux de mandataires au niveau national
- **23,8 %** seulement ont participé à des groupes réseaux



Le taux de réponse a été significatif, et la Fédération des Scop du BTP remercie ses adhérents pour leurs réponses aux nombreuses questions abordant tous les champs de l'action fédérale.